



PROFIL DE POSTE

IDE JOUR – SERVICE DE CHIRURGIE VASCULAIRE ENDOVASCULAIRE A

Libellé de la fiche métier de rattachement : IDE

(www.metiersfonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr)

SITE : Gabriel Montpied

SERVICE/POLE : CHIRURGIE VASCULAIRE ET ENDOVASCULAIRE A / MCCV

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH): Grade : Infirmier(e)

Quotité de travail : 80%

Service : CHIRURGIE VASCULAIRE ET ENDOVASCULAIRE A

Praticien responsable du pôle : Pr SOUTEYRAND

Praticien responsable du service : Pr THAVEAU

Directrice des soins de site : Mme GENES

Cadre supérieur de santé : Mme SEDDEKI

Cadre de santé : Mme CHIROL

PRESENTATION DU SERVICE/POLE

Le service de chirurgie vasculaire est rattaché au Pôle MCCV avec des spécialités médicales et chirurgicales

Le service de chirurgie vasculaire se décompose de :

- 1 unité d'hospitalisation complète de 28 lits : chirurgie vasculaire A
- 1 unité d'hospitalisation complète de 6 lits : chirurgie vasculaire B
- 1 unité de consultation vasculaire
- 1 unité d'exploration fonctionnelle vasculaire non invasive

Le service accueille :

- Des hospitalisations programmées : Anévrisme de l'aorte abdominale, Anévrisme des membres inférieurs, Sténose carotidienne, AOMI, Varice, Fistule artério veineuse, amputations,...
- Des urgences vasculaires : entrée directe ou par le service d'accueil des urgences

DEFINITION DU POSTE

- Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins.
- Concevoir, définir et planifier des projets de soins personnalisés.
- Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Accueil, informe et assure le confort et la sécurité du patient en collaboration avec l'aide-soignant.
- Élabore la prise en charge du patient (identifie, analyse et évalue les besoins).

- Assure les soins spécifiques du patient en pré et post opératoire et le contrôle du matériel nécessaire à son environnement en collaboration avec l'aide-soignant.
- Connaît et sait évaluer le risque infectieux en regard de la pathologie et de l'intervention, et du patient.
- Maîtrise les règles d'hygiène et d'asepsie.
- Applique les protocoles.
- Organise et coordonne des interventions soignantes
- Développe une relation d'aide.
- Participe à l'évaluation de la douleur.
- Participe à des actions d'éducation à la santé et de prévention.
- Participe à la formation des différents stagiaires.
- Participe aux groupes de travail mis en place dans le service.

Des activités complémentaires peuvent être confiées en fonction des besoins du service.

COMPETENCES REQUISES

L'infirmier(e) devra être capable de :

- Avoir le sens de l'écoute pour accompagner les patients et leur famille.
- Faire preuve de rigueur, de discernement et de discrétion.
- Respecter le secret professionnel.
- Discerner les priorités.
- Organiser ses actions avec méthode, efficacité et rapidité.
- Faire preuve de curiosité professionnelle
- Avoir le sens du travail en équipe.
- Se positionner et assurer des transmissions claires et précises à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.
- Réactualiser ses connaissances par des formations.

DIPLOMES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Etre titulaire du diplôme d'Infirmier
- Expérience en service de chirurgie
- Avoir des connaissances approfondies en manutention (si possible, avoir suivi la formation)
- Avoir des connaissances approfondies sur le thème « plaie et cicatrisation » (si possible avoir suivi la formation)
- Expertise aux outils informatiques (gestion messagerie et logiciels de type Word, Outlook,...)

RELATIONS PROFESSIONNELLES FREQUENTES

- L'équipe chirurgicale et anesthésique
- Le cadre du service
- Les autres services
- Kinésithérapeute et ergothérapeute
- Médecins vasculaires
- Secrétaires et IDE de consultation de chirurgie vasculaire
- Unité mobile d'addictologie

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- Etre apte physiquement à la manutention des patients
- Horaires : 6h00 – 13h30, 13h00 – 20h30, 10h00 – 17h30
- Repos variable
- 20h15 – 6h15 lors des remplacements ponctuels de nuit
- Mobilité sur l'ensemble des unités de pôle si nécessité de service.